

Réponse à une question de la Commission le 28 septembre 2016

En réponse à la demande de la commission concernant les monts Stoke, vous trouverez ci-dessous la section 4.1 de l'étude d'impact qui explique comment Hydro-Québec a délimité la zone d'étude pour la section nord du tracé.

Bien qu'il y avait la ligne à 450 kV existante, Hydro-Québec a fait l'exercice de s'assurer que le meilleur tracé consistait à longer la ligne à 450 kV. Au terme de l'analyse ci-jointe, il est ressorti que le meilleur choix consistait effectivement à longer la ligne existante.

Délimitation de la zone d'étude

Selon un processus de réduction successive du territoire, Hydro-Québec s'est appuyée sur l'ensemble des résultats d'inventaire et sur les éléments sensibles au passage d'une ligne électrique pour déterminer le meilleur tracé de la ligne d'interconnexion projetée. Le point de départ de la nouvelle ligne à 320 kV est le poste des Cantons, à Val-Joli. La ligne doit se diriger vers le sud jusqu'au point de traversée de la frontière Québec-New Hampshire, situé dans la municipalité d'East Hereford. En se fondant sur les principales composantes du milieu et sur les données du projet, Hydro-Québec a d'abord délimité une vaste aire d'étude, d'une superficie de 1 629,5 km², afin d'évaluer les options viables de passage d'une nouvelle ligne sur le territoire étudié. L'aire d'étude est située sur la rive droite du Saint-Laurent, dans la région administrative de l'Estrie (région 05). Elle correspond plus précisément à un polygone d'orientation nord-ouest-sud-est d'environ 25 km de largeur sur 60 km de longueur (voir la carte 4-1).

L'inventaire des milieux naturel et humain ainsi que l'inventaire du paysage de l'aire d'étude démontrent que le milieu offre peu de possibilités d'ouverture d'un nouveau corridor de ligne qui soit acceptable dans le cadre du présent projet. La ligne projetée peut toutefois être jumelée à la ligne à 450 kV existante qui relie le poste des Cantons à la Nouvelle-Angleterre. Un tel tracé permet d'éviter plusieurs éléments sensibles inventoriés dans l'aire d'étude.

Au départ du poste des Cantons, les monts Stoke constituent une barrière physique naturelle et un élément d'intérêt du paysage. S'élevant au-dessus de la plaine de la rivière Saint-François, ces monts constituent un point de repère local et possèdent une forte exposition visuelle. Le passage d'une ligne de transport modifierait significativement ce paysage fortement valorisé par le milieu et qui présente un bon potentiel récréotouristique.

La ligne projetée doit inévitablement traverser la rivière Saint-François et la route 112 qui la borde. Le long de cette route nationale – la seule qui soit comprise dans l'aire d'étude –, on trouve les localités d'Ascot Corner et d'East Angus. La municipalité d'East Angus est la plus densément peuplée et renferme plusieurs éléments de valorisation du paysage. La municipalité d'Ascot Corner est déjà traversée par la ligne à 450 kV. Le jumelage de

la ligne projetée et de la ligne existante permettrait d'éviter la création d'une nouvelle brèche dans le tissu urbain et de réduire les impacts visuels de la traversée de la route 112.

L'aéroport de Sherbrooke, établi à Cookshire-Eaton, est un élément de contrainte au regard de l'implantation d'une ligne électrique, puisqu'un périmètre de sécurité de 4 km de rayon doit être maintenu libre d'obstacle autour de ce type d'infrastructure. La zone d'étude doit donc s'en éloigner.

La partie centrale de l'aire d'étude contient plusieurs éléments, répartis dans l'ensemble du territoire, qui subiraient des impacts fonctionnels ou visuels importants à la suite du passage de la ligne projetée. Elle recouvre un espace agroforestier drainé par les rivières Clifton, Eaton et Eaton Nord, dans un environnement de collines offrant des vues très ouvertes. On y trouve notamment les villages de Cookshire-Eaton, de Sawyerville, de Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-Malo. De plus, de nombreux éléments valorisés du paysage y sont concentrés. La qualité de ces paysages est reconnue par les gestionnaires du milieu puisqu'ils y ont établi des corridors panoramiques ainsi que le Chemin des Cantons, qui traverse le secteur des villages de Birchton, de Sawyerville et de Cookshire-Eaton.

À la lumière de la connaissance préliminaire du milieu d'insertion de la ligne et de l'expérience acquise dans des projets de même nature, et compte tenu du point de départ (poste des Cantons) et du point d'arrivée (frontière avec le New Hampshire) Hydro-Québec a délimité la zone d'étude et inventorié le milieu en fonction des grands enjeux suivants :

- la prise en compte des milieux habités ainsi que des zones d'exploitation agricole et forestière ;
- l'intégration visuelle de la nouvelle ligne dans un territoire valorisé pour la qualité de ses paysages ;
- le souci de préserver la vocation récréotouristique du milieu traversé.

La zone d'étude retenue est située dans la portion ouest de l'aire d'étude. Elle présente le principal avantage d'éviter la création d'un nouveau corridor en favorisant le jumelage de la ligne à 320 kV projetée et de la ligne à 450 kV existante. Cette dernière a déjà modifié la nature et le caractère du paysage dans cette portion de l'aire d'étude. La création d'une nouvelle emprise multiplierait les superficies de paysage altérées par la présence d'un ouvrage de transport d'énergie électrique. Toutefois, on ne peut éviter la création d'un nouveau corridor dans la portion sud de l'aire d'étude, pour atteindre le point d'arrivée situé au New Hampshire.